



Recevez la feuille verte par mail en vous abonnant sur le site www.argences.com, rubrique "service aux citoyens"

Infos pratiques

Horaires d'ouverture Mairie

 Du lundi au vendredi 
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30.

Ecole Sonia Delaunay

Les inscriptions pour l'année 2013-2014 à l'école maternelle S. Delaunay auront lieu de 14h à 17h les **jeudis 7 février, 14 mars, 28 mars et 11 avril 2013**. Vous pouvez également prendre rendez-vous avec la directrice au 02.31.23.66.30.

Bienvenue à Argences

- Bienvenue à Mme ROUSSEL Marion, psychologue, qui a installé son cabinet au 23 chemin du Bissonnet (dans le même bâtiment que les orthophonistes). Tél.: 06 21 33 82 49
- Bienvenue à M. ROUSSEAU Vincent gérant de la société SDBE, chauffage et énergie renouvelable, installé au 9 Rue Georges Lemesle. Tél: 02.31.52.00.36
- Bienvenue à M. LAMI Jérôme remplaçant de M. Philippe Duflot photographe, meilleur ouvrier de France, parti à la retraite

Centre de loisirs

Le centre de loisirs d'Argences sera ouvert pendant les vacances de février du lundi 25 février au vendredi 8 mars 2013.



Au cours de la 1^{ère} semaine, les enfants participeront à des **ateliers de cuisine** sur le thème «Un dîner presque parfait». La 2^{ème} semaine sera consacrée aux «**sports et loisirs**»: basket, tir à l'arc, handball, foot, rencontres sportives et jeux.



Formation

Le CDFP propose des formations sur la **création ou la reprise d'entreprise** pour vous aider à clarifier et à réaliser vos projets. Du 26 mars au 21 juin 2013, 17 jours de formation seront proposés sur le territoire de la communauté de communes Valès dunes. Formation cofinancée par le Conseil Régional de Basse-normandie, VIVEA et l'union Européenne. Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter l'espace Emploi OPTIMIA de Bellengreville au 02.31.80.78.28 ou le CDFP au 02.31.70.88.15.



Voeux du Maire

Vous trouverez ci-joint le discours prononcé par M. le Maire lors de la cérémonie des vœux qui a eu lieu samedi 19 janvier 2013 au Forum.

Logements DECAUVILLE

La société LogiPays en compagnie de M. le Maire a procédé à la remise des clés aux locataires des **20 logements** du « Hameau de Decauville » le mercredi 23 janvier 2013. Nous souhaitons la bienvenue à ces nouveaux argençais.



La Bibliothèque

Pendant les vacances scolaires, la bibliothèque sera ouverte les mardis 26 février et 5 mars 2013 de 14h à 18h au lieu de 16h à 18h.

Les animations

- Mardi 19 février à 10h, **l'heure du conte** pour les tout-petits (0-3 ans) « Raconte moi ... une maison »



- Mercredi 27 février de 10h à 10h30, **lecture en anglais** d'un livre pour les enfants. Animation sur inscription.



Le saviez-vous?

Vous êtes régulièrement **démarchés** par téléphone ou directement en porte à porte. Nous vous rappelons que les administrations emploient très rarement de telle pratique et le cas échéant les agents disposent et doivent vous présenter une carte professionnelle accompagnée d'un courrier de l'administration motivant leur intervention. Par conséquent, vous êtes le plus souvent démarchés par des **entreprises privées**, donc si vous vous sentez vulnérable, faites-vous assister par un membre de votre famille, un ami, un voisin de confiance ou en cas de doute, n'hésitez pas à vous rapprocher de votre Mairie ou informer les services de Police ou Gendarmerie.

Enquête INSEE

L'institut National de la Statistique et des Etudes Economiques, INSEE, réalise une enquête sur le chômage et l'inactivité. Cette enquête se déroulera sur la commune d'Argences aux dates suivantes: du 02/04 au 17/04, du 01/07 au 16/07, du 30/09 au 15/10, du 21/12 au 15/01/14.

Un enquêteur, muni d'une carte officielle, interrogera par téléphone ou par visite quelques administrés.

Argences Manifestations

SAMEDI 2 FEVRIER

Loto du twirling club «Les Capucines» au Forum Ouverture des portes à 19h30, début des jeux à 20h45

DIMANCHE 2 FEVRIER

Loto du twirling club au Forum Ouverture des portes à 13h, début des jeux à 14h15



JEUDI 7 FEVRIER

Assemblée Générale de l'APOSA à la cafétéria du Forum de 18h à 21h



SAMEDI 16 FEVRIER

Repas et soirée dansante du football club d'Argences au Forum à 20h. Réservation auprès des dirigeants.



MARDI 19 FEVRIER

Animation pour les tout-petits (0-3 ans) à la bibliothèque à 10h: L'heure du conte « Raconte-moi ... une maison »



MARDI 19 FEVRIER

Spectacle de l'Aposa: pièce de théâtre de Boldog Kaktus de Nicolai Kogol « Le journal d'un fou » au Forum à 20h30. Durée 1h, à partir de 14 ans. Réservation au 02.31.23.60.01

JEUDI 21 FEVRIER



Collecte de sang au collège Jean Castel de 16h30 à 20h

SAMEDI 23 FEVRIER

Assemblée générale de l'association des Médailleurs Militaires à 10h à la salle de l'arrière scène du Forum

Repas et soirée dansante du Club de Handball au Forum à 20h. Réservation au 06.75.22.85.75



MERCREDI 27 FEVRIER

Animation pour les enfants à la bibliothèque de 10h à 10h30 Lecture d'un livre en anglais. Sur inscription 02.31.26.20.45

En introduction, monsieur le Maire a souhaité la bienvenue à la nombreuse assemblée présente, et remercié les acteurs politiques, économiques, sociaux et associatifs qui œuvrent pour Argences...

« Avant toute chose je souhaiterais rendre hommage à notre collègue et ami Benjamin COUTANCE, dont l'engagement était sans faille. Disponible, précieux dans sa réflexion, il aura été d'une dignité exemplaire jusqu'à son dernier souffle... Son poste resté vacant quelques mois, a été repris en tant qu'Adjoint par Amand CHOQUET qui a en charge les travaux et la gestion des services techniques et par Michel COMBE, en tant que Conseiller délégué, pour l'urbanisme et le suivi des travaux des nouveaux lotissements.

L'année 2012 aura été particulièrement chargée sur le plan de la politique nationale puisque deux scrutins ont apporté à la fois, à notre pays, un nouveau président de la République ainsi qu'une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale. Ceux-ci interviennent dans un contexte économique compliqué...et les difficultés que rencontrent bon nombre de nos concitoyens depuis maintenant plusieurs années génèrent une certaine impatience quant aux solutions qui pourraient être apportées pour répondre à leurs difficultés. Malheureusement, l'année 2013 sera encore une année difficile sur le plan national, avec des répercussions, bien évidemment, sur le plan local...Parmi les réformes qu'engage le Président de la République, deux vont impacter directement les communes : celle concernant les rythmes scolaires qui prendra effet, pour les communes volontaires, en septembre 2013, et celle de la loi de finances 2013 sur le gel des dotations de l'Etat envers les collectivités territoriales.

L'objectif, en matière de rythmes scolaires, est de réduire le temps de classe des écoliers à cinq heures et demi maximum par jour pour le répartir sur quatre jours et demi. Cette réforme mise en place très rapidement (six mois), va avoir des conséquences importantes sur les communes en termes d'organisation, de gestion de personnel, et surtout en termes de finances car le gouvernement ne s'engage à verser aux collectivités qu'une somme forfaitaire de 50 euros par enfant pour l'année 2013. Même si elle est non négligeable au demeurant, elle sera toutefois insuffisante pour couvrir l'ensemble des dépenses que ce projet va occasionner. Le fait qu'elle sera probablement réduite en 2014 et que rien ne soit précisé pour 2015 et les années suivantes, laisse présager la suppression pure et simple de cette contribution. Il est donc important, pour assurer la pérennité de cette réforme, que cette contribution soit poursuivie au-delà de 2014.

La loi de finances 2013 a maintenu le gel des dotations de l'Etat aux collectivités territoriales. C'est la deuxième année de suite que ces dotations sont inchangées. Plus grave encore, il est envisagé dans la loi de programmation, pour les années 2014 et 2015, de réduire ces dotations de 750 millions d'euros chaque année pour l'ensemble du pays.

Tout cela est un peu contradictoire ! D'un côté, il faut faire des efforts, et je partage cette analyse compte tenu de la situation économique de notre pays, pour moins dépenser puisque nos ressources provenant de l'Etat baissent ; et de l'autre, il faut assumer un transfert de charges de l'Etat sans une totale compensation. Chacun est loin d'imaginer les conséquences que ces deux points que je viens d'évoquer peuvent avoir sur le budget d'une commune comme Argences. Le gel des dotations nous fait perdre 15 000 euros dans la colonne recette pour 2012, plus en 2013, et encore davantage à partir de 2014. La réforme des rythmes scolaires ce sera peut être 40 000 à 60 000 euros supplémentaires voire davantage encore à financer par la Commune si les aides de l'Etat ne sont pas prolongées au-delà de 2014.

Tous ces efforts demandés aux communes sont et seront de plus en plus difficiles à assumer. Ils nécessitent un arbitrage difficilement acceptable à l'heure où les besoins et attentes de nos populations n'ont jamais été aussi forts... Aujourd'hui, notre responsabilité d'élu est de regarder notre avenir et celui de notre ville. Nous devons imaginer, avec vous, des réponses qui préparent notre commune aux défis qui l'attendent.

La voirie : 2012 restera une année sans réalisation, en termes de voirie. Une pose de courte durée puisque dès lundi prochain vont débiter les travaux de la 3^{ème} tranche de la rue de la Gare. La portion comprise entre le rond point de l'Envol sur la RD 613 et le rond point du Bissonnet sera l'aboutissement d'une réfection complète de près d'un kilomètre que constitue la rue de la Gare. L'expérience acquise sur les premiers 700 mètres nous ont permis de vérifier que le nouveau profil de cette rue, les aménagements de sécurité et les modes de priorité modifiés donnent entière satisfaction. La vitesse s'est trouvée tout naturellement réduite sécurisant les piétons qui en font la traversée.

Après la réfection du réseau d'assainissement, depuis le rond point du Bissonnet jusqu'au carrefour avec la rue Georges Lemesle, les travaux sur les réseaux souples et l'implantation de nouveaux candélabres, commenceront les travaux de voirie, début mars, pour une durée de 11 semaines. Cette séquence sera découpée en 4 phases afin de permettre un accès permanent aux commerces et à la zone d'activité.

La circulation pendant toute la durée des travaux sera interdite dans les deux sens entre Argences et Troarn pour les poids-lourds, sauf bien sûr pour la desserte des zones d'activité et commerciale. En revanche, les véhicules légers, seront autorisés à se rendre en tout point de ces secteurs ; une réglementation régira les modes d'accès.

Le montant total du marché de voirie avoisine les 280 000 euros. Le financement de cette portion de voie est assumé pour 88 000 euros par le Conseil général ; le reste étant supporté en majorité par la Commune. En effet, une entente a été trouvée entre la société Intermarché et la commune d'Argences par laquelle l'entreprise s'engageait à verser à la commune d'Argences une participation financière pour la création du rond point au sortir de la zone commerciale afin d'en sécuriser et faciliter l'entrée et la sortie. Merci à Monsieur Jean-Paul Lecomte pour sa collaboration.

L'enfouissement des réseaux de la rue Joffre et du chemin de Beneauville était déjà envisagé l'an dernier. Notre budget n'a pas permis sa réalisation en 2012 ; il est donc reporté et programmé cette année. Afin de ne pas paralyser le centre ville du fait de la réfection de la rue de la Gare, ces travaux seront réalisés dès le mois de septembre prochain.

La rue des Ecuyers était aussi envisagée pour l'année 2012. Un certain nombre d'éléments, notamment financiers, n'ont pas permis sa réalisation. Syndicat d'assainissement, communauté de communes pour la partie roulante et commune d'Argences pour les trottoirs et les placettes se sont entendues afin que sa réfection soit effective dans le courant de l'année 2013. La commune interviendra pour un montant de 57 000 euros pour la voirie et 64 000 euros pour le renouvellement des candélabres.

Au prochain débat d'orientation budgétaire, il sera aussi proposé un montant pour la réfection de trottoirs. En effet, certaines voies ne nécessitant pas d'interventions dans les années à venir sur la chaussée, pourraient voir leurs trottoirs refaits. Un classement sera établi par la commission de travaux pour indiquer les priorités.

Pour en terminer avec la voirie, nous avons beaucoup d'espoir pour qu'en 2013 soit pris en compte l'aménagement du carrefour de la côte Sainte-Eustache avec la route départementale 37. Le Conseil général lors de la commission permanente de ce début d'année devrait valider sa réalisation. C'est, si elle est confirmée, une très bonne nouvelle, notamment pour les habitants du Mesnil qui fréquentent quotidiennement cette route. Ce point délicat, difficile à négocier pour les automobilistes descendant, va se trouver sécurisé et facilitera aussi la giration des poids lourds.

Les bâtiments communaux : 2012 a vu le déplacement du Syndicat d'initiative, ou plutôt dois-je dire de l'Office de tourisme, vers ses nouveaux locaux. L'Office de tourisme étant une compétence de la communauté de communes, le Conseil municipal a accepté le principe de la mise à disposition d'un local pour que soient accueillis dans de bonnes conditions les visiteurs d'un jour comme les administrés du territoire de Val ès dunes. Cet espace, beaucoup plus grand que le précédent bureau, a l'avantage de disposer de rangement plus conséquent. La Communauté de communes s'est ainsi chargée des travaux d'embellissement et de mise aux normes notamment celle concernant l'accessibilité du bâtiment.

L'ancien bureau du syndicat d'initiative étant libéré, nous avons pu l'affecter aussitôt à la police municipale qui dispose désormais de sa propre entrée, permettant ainsi davantage de discrétions dans les échanges.

Les perturbations climatiques de plus en plus fréquentes et de surcroît, les pluies abondantes, nous ont amenés à anticiper des travaux de réfection de couverture du Forum. Les fuites par les plafonds dues à la vétusté de la couverture et la mauvaise conception pour l'évacuation des eaux de pluie ayant pour conséquence, lors de précipitations importantes, l'inondation de cette salle, nous ont conduits, au cours de l'année 2012, sans avoir recours à l'emprunt, de dégager 100 000 euros pour effectuer ces travaux qui sont d'ailleurs en cours de réalisation. Par ailleurs, dans ce forum, l'ensemble des sanitaires ont été refaits : changement des appareils, faïence, peinture et pose de sèche-mains à air pulsé.

Dans ce domaine relevant des bâtiments communaux, je peux vous annoncer qu'en ce début d'année, l'eau chaude fournie par le réseau de chaleur alimente désormais en chauffage les écoles maternelle et primaire, et le gymnase. Cette nouvelle installation, de compétence intercommunale, située près du centre aquatique, désormais opérationnelle, desservira aussi le collège Jean Castel et, à priori, le futur gymnase.

L'année 2013 sera une année riche en constructions et en projets de constructions.

Au budget 2013, il sera inscrit une nouvelle tranche de travaux à l'école Paul Derrien. Il s'agira de poursuivre le changement des baies vitrées et de refaire les allèges. Madame la Députée a été sollicitée pour apporter son concours

à ces travaux nécessaires pour assurer une meilleure étanchéité des locaux et réduire ainsi les déperditions de chaleur. Si nos moyens nous le permettent, il sera proposé au débat d'orientations budgétaires 2013, une réhabilitation des façades des bâtiments administratifs qui jouxtent les locaux de la mairie. Une isolation par l'extérieur sera étudiée pour améliorer le confort des utilisateurs et des locataires du 1^{er} étage.

Il sera également proposé pour cette année 2013, la mise en place d'une signalétique complète sur l'ensemble du territoire d'Argences afin de mieux localiser les installations communales comme les sites nécessitant un repérage.

La cuisine des écoles, construite dans les années 70, n'offre pas les meilleures conditions de travail pour les employés et ne respecte surtout plus les règles d'hygiène actuelles. Un rappel à l'ordre nous a d'ailleurs été fait par les services de contrôle sanitaire. Le Conseil municipal a donc décidé la construction d'une cuisine qui jouxtera la dernière classe située près du terrain de bicross. Un self service pour les élèves de primaire va être instauré ; ce qui nécessitera une réorganisation des locaux actuels. Le coût de cette opération évalué à 500 000 euros sera financé par une aide de l'Etat sous la forme d'une dotation d'équipement des territoires ruraux pour 30 à 50 % ; le reste fera l'objet d'un emprunt. Un début de travaux dans le courant du second semestre de cette année est tout à fait envisageable.

Le sport à Argences : Lors de sa séance du mois d'octobre 2012, le Conseil municipal a décidé de s'engager dans la construction d'un second gymnase. Cet investissement important pour notre commune, depuis quelques années envisagé, est devenu une véritable nécessité compte tenu du développement d'Argences. Cet équipement, implanté sur le terrain communal situé entre le complexe aquatique et le terrain d'évolution, sera mis à la disposition du collège durant le temps scolaire et, des clubs et associations pour le reste du temps. Il permettra aussi d'étendre les capacités d'accueil des écoliers lors de leurs activités périscolaires.

Ses dimensions et aménagements sont prévus pour recevoir principalement des compétitions de sports collectifs : handball, futsal, basketball,... avec une capacité de 330 spectateurs assis. Ce gymnase sera rallongé de quelques mètres pour y installer dès le départ ou par la suite, tout dépendra des coûts, un mur d'escalade. D'un montant de 1,7 million d'euros HT, il ne pourra, cependant, être réalisé sans les aides du Département, de la Région et de l'Etat. Des demandes de subventions ont été déposées. Si elles sont accordées, nous pourrions envisager un début de construction pour la fin de l'année 2013 !

Le fait de concentrer dans un même secteur l'ensemble des équipements scolaires et sportifs est certainement un avantage, mais il nous oblige à créer des espaces de stationnement suffisamment grands pour accueillir des manifestations à forte densité de joueurs.

La commune d'Argences détenait 3 hectares et demi entre le terrain d'évolution et la limite séparative avec le territoire de Moul. 1 hectare et demi ont été cédés pour l'euro symbolique à la Communauté de communes pour y implanter le complexe aquatique. Sur les deux hectares restant, nous prévoyons notamment : l'implantation du gymnase, la réalisation d'un parking et la création d'une voie. Le Plan Local d'Urbanisme, mis en place en 2008, prévoit la création d'une voie dans cette zone, située entre la route départementale 37 (Moul – Argences) et la sente aux Oies, pour faciliter le trafic vers le Collège de tous les véhicules venant du sud du territoire. Cette voie se fera donc dans le prolongement de celle initiée par la Communauté de communes pour se rendre au centre aquatique. La Communauté de communes est entrain de se doter d'un très bel outil sportif qu'est le complexe aquatique. Beaucoup en rêvaient ! Eh bien, c'est fait ou presque ! Les nageurs sont maintenant impatients de pouvoir l'utiliser.

Le développement d'Argences L'INSEE nous a communiqué le nombre officiel d'habitants au 1^{er} janvier 2013 : nous sommes 3599 habitants. Je suis heureux d'accueillir ce soir les 30 familles qui se sont installées à Argences au cours de l'année 2012. Soyez les bienvenues.

Le lotissement du Décauville est pratiquement terminé. La voirie définitive est réalisée ; il reste quelques reprises à faire ainsi que des végétaux à mettre en place avant que la commune ne reprenne à sa charge les parties communes. Les logements construits par le bailleur social Logipays vont voir leur épilogue en ce début d'année. Les 20 logements sont attribués. La remise officielle des clés aux locataires se fera mercredi prochain. C'est avec grand plaisir que je les accueillerai pour leur arrivée à Argences. Point de départ du dossier 2007 ! Livraison des logements 2013 !

Chacun a pu voir les travaux de terrassement réalisés à la sortie d'Argences sur la route de Vimont. Ce sont les tracés des futures voies de desserte du lotissement appelé l'Orée d'Argences. Sa réalisation se fera en 3 tranches. La première tranche partira de la zone d'activité jusqu'aux deux premiers macrolots destinés aux logements sociaux. Les deux autres tranches s'étaleront entre 2014 et 2017. Ce développement mesuré, mais nécessaire pour assurer le renouvellement de nos classes, se poursuit au rythme de 20 à 30 logements par an.

L'école Sainte-Marie devait opérer un transfert de ses locaux de la rue de Derrière-les-Portes vers la partie sud de ce lotissement. Les instances départementales de l'enseignement catholique ont récemment fait savoir au lotisseur qu'elles ne pouvaient donner une suite favorable à ce déplacement ; des contraintes financières départementales les obligeaient à abandonner maintenant ce projet, n'ayant aucune certitude qu'il puisse aller à son terme. Ce retournement de situation, alors que le permis de lotir était accordé, oblige le lotisseur à modifier l'aménagement de cette zone.

Deux sujets majeurs, et sur lesquels nous sommes attentifs, occupent nos esprits car ils sont primordiaux pour la sécurité et la santé, non seulement des argençais mais de toute la population qui rayonne autour d'Argences.

Il s'agit, tout d'abord, du centre de secours des sapeurs pompiers d'Argences dont l'emplacement actuel ne permet pas d'accéder rapidement et en toute sécurité sur les lieux des sinistres. Nous avons exposé les difficultés rencontrées par les sapeurs pompiers et proposé à monsieur le Président du Conseil général d'étudier son déplacement vers l'extrémité ouest du territoire d'Argences, aux abords du futur rond point qui sera le point de départ du contournement de Bellengreville-Vimont. Monsieur le Président du Conseil général a mis à l'étude cette proposition et devrait nous rendre sa réponse dans les prochaines semaines. Son implantation se ferait au sein d'une nouvelle zone d'activité dans le prolongement de la zone actuelle en direction de Vimont.

Le second sujet concerne l'avenir médical d'Argences et des environs, qui n'est véritablement pas une source d'inquiétude mais qui mérite d'être anticipé. Certains professionnels de santé nous avaient contactés pour nous faire part de leurs difficultés à trouver des locaux correspondant aux normes actuelles d'accessibilité. Nous avons alors pris l'initiative de réunir tout ce secteur de la santé d'Argences afin d'évoquer ensemble l'avenir. Le débat préparatoire a mis naturellement en évidence ces problèmes de locaux, mais a aussi permis d'échanger sur un autre mode de fonctionnement entre eux, voire la création d'une maison de santé facilitant : le lien entre les professionnels et l'accueil les patients. Plusieurs réunions ont eu lieu pour que chacun exprime son point de vue. Une association regroupant des professionnels de santé d'Argences mais aussi des environs s'est constituée pour réfléchir puis établir un projet de santé sur le territoire. Lorsque le moment sera venu, nous sommes prêts à discuter avec eux pour étudier tout projet visant à assurer et valoriser l'avenir médical d'Argences et de ses environs.

Vous nous direz : que de projets ! Comment financerez-vous toutes ces réalisations ? A la première réaction, la réponse est simple. Vous nous avez élu sur un programme, dont le but est de faire évoluer notre ville d'Argences et satisfaire ainsi toutes les Argençaises et les Argençais ; alors quoi de plus normal que de travailler en ce sens. Le Conseil municipal est mobilisé et motivé pour que tous ces projets aillent à leurs termes. Quant aux finances communales elles sont saines. Notre taux d'endettement est dans la moyenne des communes de même importance.

Les constructions du gymnase et de la cuisine seront réalisées à l'aide d'emprunts qui n'impacteront pas les taux d'imposition communaux. Les autres travaux annoncés seront financés, en fonction de nos possibilités, sur les fonds propres de la commune ou seront reportés à l'année suivante. Quant au déplacement du centre de secours, à l'extension de la zone d'activités, au concours que pourrait apporter la commune à la création d'un pôle de santé, toutes ces études sont encore au stade de projets. Elles ne sont donc pas actées dans le temps, même si nous aimerions qu'elles se concrétisent au plus vite, et seront donc programmées sur les budgets à venir. Avant d'en terminer avec les réalisations de 2012 et les perspectives pour 2013, je voudrais simplement revenir sur la suppression de l'éclairage public entre minuit trente et cinq heures trente ; décision prise par le Conseil municipal au cours de l'été. Cette proposition a été présentée au Conseil en mettant en avant l'aspect environnemental. Notre action contribue, même si cette contribution est modeste, je l'admets, à la sauvegarde de notre planète. Bien sûr, elle permet une économie de 15 000 euros par an ; mais cet argument n'a pas été l'élément déterminant de notre décision.

Il me reste à vous souhaiter mes meilleurs vœux pour cette année 2013 :...

Pour conclure ce discours, Monsieur le Maire a remercié les différents services publics, l'ensemble des acteurs associatifs, économiques et sociaux qui contribuent, par leur action et leur engagement, au développement d'Argences et au bien être des Argençaises et des Argençais.